

**ATTESTATION DE CONFORMITE A LA NORME EUROPEENNE**

EN 196-1 et EN 196-9 "SABLE NORMALISE CEN"

Au vu des résultats d'essais effectués par le LEMVP en janvier 2024, AFNOR Certification atteste que le "sable normalisé" livré par la Société Nouvelle du Littoral, Leucate (Aude), a été contrôlé conformément à la procédure définie par la norme européenne EN 196-1 et qu'il répond aux exigences des normes EN 196-1 et EN 196-9. Il peut être commercialisé sous la référence :

Sable normalisé CEN, EN 196-1 et EN 196-9

La Plaine Saint Denis, le 3 avril 2024



Directeur Général  
Julien NIZRI

SKC/002/DIV/SABLE NORMALISE CEN  
03/04/2024